

SÉANCE DU 25 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 25 août à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude BAGUET, Robert MABILLOTTE, Philippe PICQUE, Frédéric LANGLOIS, Patrick DELANDE, Jean-François GOMEZ,
Mmes Sophie FOUCAULT, Isabelle POSTEL, Sophie CHAUMEIL, Charlotte LEON
Isabelle DESHAYES.

Absents Excusés : Mr Loïc TAPISSIER (pouvoir à Frédéric LANGLOIS)
Mme Annick DUPONT (pouvoir à Mme Isabelle POSTEL)
Mme Pascaline HAMONIER (pouvoir à Mr Jean Claude BAGUET)

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

Aucune observation n'est faite sur le précédent compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE

Vu la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1er juillet 2015.

Vu la nomination de Monsieur Dimitri VERHOEVEN, sur ce poste, en qualité de titulaire à compter du 1er juillet 2015.

Le Conseil Municipal a envisagé la suppression du poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 30 juin 2015.

Par courrier en date du 27 mai 2015, le Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de l'Oise a été sollicité pour avis.

Par Procès-Verbal en date du 30 juin 2015, le CTP a émis un avis favorable à :

- la suppression du poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 30 juin 2015, en raison de l'avancement de grade de Monsieur Dimitri VERHOEVEN.

A l'unanimité, après avis du CTP, le Conseil Municipal décide la suppression du poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe, à compter du 30 juin 2015.

PASS PERMIS CITOYEN : AUTORISATION POUR SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention de partenariat entre la Commune de SONGEONS et le Conseil Départemental de l'Oise, gestionnaire du pass permis citoyen.

L'objectif de cette convention est d'allouer une aide financière d'un montant de 600€ au bénéficiaire, en contrepartie de la réalisation par ce dernier d'une contribution citoyenne de soixante-dix heures effectuée au sein de l'organisme d'accueil, dans un délai d'un an après acceptation de son dossier.

Après lecture de cette convention par Monsieur le Maire et après que toutes les explications aient été données au Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent les termes de cette convention et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer.

PROJET DE LA STATION-SERVICE

Mr le Maire informe que l'emplacement du projet de la station-service tel qu'il avait été projeté est remis en cause. Une nouvelle proposition avec un emplacement route de Dieppe est envisagé. Cette solution aurait comme avantage une accessibilité pour le trafic poids lourds, un débit plus important notamment avec le

trafic plus important, des problèmes de sécurité résolus.

Le conseil municipal par 14 voix Pour et 1 abstention décide la continuité de l'étude du projet en ce sens.

LOGEMENT A COTE DE LA BIBLIOTHEQUE : ATTRIBUTION DU MARCHE AUX ENTREPRISES

Mr le maire présente les résultats de l'appel d'offre concernant les travaux dans le logement à côté de la bibliothèque.

Le lot n°4 – carrelage faïence – est infructueux du fait de la non réponse des entreprises consultées. Mr BAGUET propose que Mr GRISEL, employé actuellement à la commune, puisse effectuer ces travaux de carrelage. Le conseil municipal donne son accord par 14 voix Pour 1 abstention.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE – ANNÉE 2014

Mr le Maire présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable.

Après réponses aux diverses questions, le Conseil Municipal se déclare informé sur la qualité et le prix du service d'eau potable.

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Mr MABILLOTTE présente le rapport d'activité 2014 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'activité 2014 du SE 60.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le Conseil Municipal, après avoir eu lecture du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité d'élimination des déchets ménagers et assimilés, transmis par la Communauté de Communes de la Picardie Verte n'émet pas d'observations et adopte ce rapport.

LOGEMENT AU-DESSUS DE LA BIBLIOTHEQUE VACANT AU 21 OCTOBRE 2015

Mr le Maire fait part du courrier de Mme Amélie SANGLIER qui résilie son contrat de location pour le logement au-dessus de la bibliothèque. Le logement sera libre de location au 21 octobre 2015. Le conseil municipal décide de relouer ce logement moyennant un loyer de 605 euros ; le dernier loyer de Mme SANGLIER était de 603.81 €

Une annonce sera à prévoir notamment sur le site internet.

COLIS DE NOËL 2015

Mme FOUCAULT informe que des devis sont arrivés. Le conseil municipal décide de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance et de demander un exemplaire de chaque colis pour pouvoir effectuer un choix.

FÊTE PATRONALE 2015

Mr le Maire rappelle le programme de la fête patronale 2015

Vendredi 28 août 2015 : course cycliste

Samedi 29 août 2015 : le soir repas dansant

Dimanche 30 août 2015 : corso

Lundi 31 août 2015 : 16 h 00 - tickets gratuits pour les enfants

18 h 00 - verre de l'amitié

Les élus qui apportent leurs concours pour l'encadrement des courses cyclistes et l'accompagnement du corso fleuri se rendront directement à leurs postes.

QUESTIONS DIVERSES

- * Mr le Maire fait part des remerciements de l'EMION, du Club Soleil d'Automne et de l'Association Rêve de Gosses pour le versement de la subvention 2015.
- * Mr MABILLOTTE informe que le vendeur de pizzas qui vient le lundi demande où il s'installe le lundi de la fête. Le conseil municipal décide qu'il s'installe devant la fleuriste.
- * Mr MABILLOTTE demande que des courriers pour le taillage des haies et la coupe des chardons soient envoyés.
- * Mr MABILLOTTE informe que Mr GRISEL, actuellement employé pour des travaux de maçonnerie dans la commune, donne satisfaction. Il demande que sa mission soit prolongée. Le Conseil Municipal n'émet pas d'objection.
- * Mr MABILLOTTE informe que le boulanger qui vient le jeudi sur le marché, demande à venir le samedi de la fête car la boulangerie de la commune est fermée. Le conseil municipal donne un avis favorable.
- * Mr MABILLOTTE demande qu'une réfection de la rue des Lunetiers soit prévue dans le programme de travaux 2017 (caniveaux – électricité).
- * Mr MABILLOTTE demande qu'un gravillonnage des bas-côtés, route de Dieppe, de la MFR jusqu'à la dernière maison sur la droite soit réalisé. Un devis sera demandé.
- * Mr MABILLOTTE signale que la toiture du lavoir serait à réparer suite à des dégradations.
- * Mr MABILLOTTE demande à quelle date les guirlandes de Noël doivent être installées. Le Conseil Municipal décide de les installer début décembre le 3 ou 4 et de les retirer le 4 janvier.
- * Mr MABILLOTTE demande où en est la rénovation de la statue Ste Anne et sa sécurisation. Des demandes de devis sont en cours.
- * Mr MABILLOTTE demande que des devis soient sollicités auprès d'architecte pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des deux logements à côté de l'école.
- * Mr MABILLOTTE demande l'avis du conseil municipal sur l'ilot au niveau de la propriété DACHEUX. Le conseil municipal décide son maintien.
- * Mr BAGUET indique les incidents créés par Didier DUCHAUSSOY avec ses voisins. Le Conseil Municipal décide de transmettre au Procureur de la République un nouveau courrier.
- * Mr BAGUET fait le bilan de la journée du 22 juillet « village estival ».
- * Mr LANGLOIS informe qu'une remise a été consentie sur le dossier des tennis. Cela permettrait de faire l'acquisition de petits jeux pour enfants. Le conseil municipal donne son accord.
- * Mme POSTEL informe que les travaux chemin de Riffin sont réalisés. Les travaux sont satisfaisants. Des trous restent à boucher chemin de Cany.
- * Mme DESHAYES signale qu'elle n'a pas d'information sur les activités du TAP du vendredi après-midi. Elle demande également qu'on lui fasse passer le courrier de l'Inspectrice d'Académie sur le non changement des horaires.

* Mme FOUCAULT signale que les jouets de Noël sont achetés.

* Plusieurs conseillers évoquent à nouveau le sujet du presbytère. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

La séance est levée à 23 h 15.

Prochaine réunion le mardi 8 septembre 2015 à 19 h 30.